

Dans cette rentrée exceptionnelle du fait du contexte sanitaire, la F. AAGE a rédigé un certain nombre de recommandations avec l'accord de la communauté des enseignants.

Il s'agit de permettre à tous de découvrir ou de retrouver notre pratique dans les conditions les plus paisibles possibles.

Protocole de la F.AAGE

Ce protocole s'applique à toutes les activités de la F. AAGE dans les cours réguliers les stages et autres rencontres.

Il s'applique au 1er septembre 2020 et est amené à être modifié suivant les mises à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations officielles.

Ce document ne se substitue pas au protocole mis en place par les responsables d'établissements de chaque région et autre autorité.

La F. AAGE garantit les règles suivantes : le respect gestes-barrières covid19, respect des règles d'hygiène et de propreté soit le nettoyage des tatamis, le lavage de mains avant et après la pratique avec du gel hydroalcoolique.

Les enseignants tiennent à jour un registre des présents avec leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, courriel, téléphone) pour chaque séance, ils sont responsables COVID de leur association.

Le port du masque n'est pas obligatoire dans le temps de pratique sur tatami, mais reste obligatoire en dehors.

L'enseignement est adapté dans le respect des distanciations physiques ceci pour toutes les disciplines de notre école : Aikiryu, Aikiryu-taiso, Aikiken, Aikijo et Mouvement dansé.

L'Aikiryu sans contact est pratiqué pour cette rentrée particulière.

Nom de l'association :

Nom de l'enseignant, responsable covid :

Coordonnées :



Isabelle LE MOUELLIC

Présidente